

# Admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers - Rentrée 2024

## **1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX**

L'admission en 3<sup>ème</sup> prépa métiers relève de la responsabilité de l'équipe éducative. Celle-ci doit évaluer la pertinence, la faisabilité de ce type de parcours et ne proposer que les élèves susceptibles d'être admis à l'issue de la commission.

L'admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers est subordonnée à la décision d'orientation en classe de 3<sup>ème</sup>. **Le choix de cette admission appartient à la famille.**

C'est un dispositif mis en place par secteur géographique (annexe 1) : les dossiers des élèves du secteur doivent être examinés prioritairement.

En cas de difficulté d'intégration avérée, le directeur académique pourra, en accord avec la famille, prononcer la réintégration de l'élève dans son collège d'origine au cours des deux premiers mois suivant la rentrée scolaire.

### **👉 Public concerné**

L'admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers est subordonnée à la motivation du jeune et doit être préparée. A cet effet, l'élève doit dans toute la mesure du possible effectuer un stage de découverte dans le lycée professionnel demandé et éventuellement en milieu professionnel.

### **👉 Implantation des 3<sup>ème</sup> prépa-métiers**

Bilan de l'affectation 2023 en 3<sup>ème</sup> Prépa-métiers : Annexe 2.

**A la rentrée 2023 les places dans le dispositif étaient de 252** ce qui représentait **3,17%** des effectifs de 4<sup>ème</sup> des collèges du département. Il est souhaitable de tenir compte de ces données pour estimer le nombre de candidatures à présenter dans chaque collège.

## Synthèse rentrée 2023

Lycée d'accueil	Capacité d'accueil en 2023	Nombre d'élèves maxi inscrits en LS en 2023	Candidats vœu 1 en mai 2023	Taux de pression
<b>RENNES</b>				
Louis Guilloux	24	12	60	2,5
Coëtlogon	24	12	59	2,46
Charles Tillon	24	12	23	0,96
Mendes France	36	18	36	1
Jean Jaurès	24	12	32	1,33
<b>REDON</b>				
Beaumont *	24	12	24	1
<b>FOUGERES – VITRÉ</b>				
La Champagne - VITRÉ	24	12	26	1,08
Jean Guéhenno FOUGÈRES	12	6	24	2
<b>ST MALO - COMBOURG</b>				
Maupertuis - ST MALO	36	18	59	1,64
Bel Air – TINTÉNIAC *	12	6	11	0,92
Alphonse Pelé - DOL DE B .	12	6	34	2,83

\* Possibilité d'internat (places limitées)

## 2 – LA PROCÉDURE D'ADMISSION

### Le dossier

Il est disponible sur le portail académique à l'adresse suivante <http://www.toutatice.fr> (connexion avec identifiants indispensable pour accéder à la totalité des ressources)

- Rubrique « ressources administratives académiques » ;
- Service académique émetteur : DRAIO

Le collège établit un dossier unique par candidat (dossier à imprimer en format A3 ou à compléter en format numérique) et non pas un dossier par vœu.

Il importe d'être attentif aux données relatives au projet et à la motivation du jeune et d'insérer les fiches de synthèse rédigées par l'élève sur le(s) stage(s) qu'il a effectué(s). L'appréciation du maître de stage en lycée professionnel ou en entreprise devra également y figurer (annexe 3).

*Le dossier établi par les établissements sera composé des pièces suivantes :*

- chemise de couleur blanche, double format
- bulletins scolaires de l'année en cours
- fiche de synthèse du stage en lycée professionnel ou en entreprise (Annexe 3 et/ou attestation de participation aux journées portes ouvertes)
- impression annotée du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN)
- tout document permettant l'étude du dossier

## 🏠 Organisation des commissions de pré-admission

### ⇒ LE COLLEGE D'ORIGINE

- Repère les élèves susceptibles d'être intéressés par l'admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers ;
- Engage le dialogue avec les familles ;
- Constitue un dossier de demande d'admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers en évaluant la pertinence de chaque dossier (projet, motivation, comportement) ;
- Adresse les dossiers au lycée professionnel du vœu n° 1 **pour le 12 avril 2024** ;
- Peut être invité à une commission de pré-admission sur proposition d'un lycée professionnel support de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers.

### ⇒ LE LYCEE PROFESSIONNEL D'ACCUEIL

- Facilite l'accueil en stage des candidats à une 3<sup>ème</sup> prépa-métiers **du 19 février au 23 février et du 11 mars au 15 mars 2024**.
- Réceptionne les dossiers vœux n° 1 **pour le 12 avril 2024** :
  - les classe par ordre alphabétique : d'abord les élèves du secteur puis les autres ;
  - renseigne le fichier Excel remis par la DIVEL : état civil, coordonnées, établissement d'origine, établissement demandé au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers.
- Organise la commission de pré-admission : **entre les 15 et 19 avril ou les 6, 7, 13 et 14 mai 2024**
  - fixe la date et le format (commission avec sous-commissions éventuelles - par tranche de 15 à 20 dossiers à étudier) qu'il transmet au directeur de CIO de son secteur chargé d'organiser la présence d'un ou de plusieurs PsyEN ;
  - fixe la composition de la commission et des sous-commissions éventuelles selon un principe tripartite :
    - . représentant de la 3<sup>ème</sup> PM (enseignant, DDFPT, personnel de direction, CPE...)
    - . représentant de collège du secteur (personnel de direction, enseignant, CPE...)
    - . PsyEN.
  - invite le ou les représentant(s) de son établissement et du ou des collèges pressentis pour siéger.

## 🏠 Fonctionnement de la commission de pré-admission

- Le chef d'établissement préside la commission avec l'appui du directeur du CIO ;
- Seuls les dossiers Vœu 1 sont à étudier en commençant par les élèves du secteur tel que défini en annexe 1 ;
- Les membres de la commission ou des sous-commissions **classent tous les dossiers** selon 4 catégories :
  - admis
  - LS n° jusqu'à 6, 12 ou 18 (selon les capacités)
  - LS > à 6, 12 ou 18
  - refusés
- Ils attribuent un barème à chaque candidat non refusé selon une liste de critères (voir annexe 4).

- A l'issue de la commission de pré-admission, chaque lycée :
    - **transmet à la DIVEL tous les dossiers classés en LS ou refusés** (les proviseurs de lycée conservent les dossiers des élèves pré-admis) impérativement **pour le 22 mai au plus tard** (prévoir délai suffisant si envoi par voie postale);
    - **saisit sur le tableau Excel** « Admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers » transmis par la DIVEL (en utilisant les dérouleurs et sans changer la matrice) les listes en indiquant **impérativement le barème et la proposition pour chaque candidature** (admission, refus motivé ou inscription en liste supplémentaire);
    - **adresse le tableau à la DIVEL** chargée de classer les vœux 2 en fonction des barèmes attribués lors des commissions de pré-admission. La DIVEL les ajoute à la liste des pré-admis s'il y a lieu. En cas d'égalité de barème avec les vœux 2 une priorité relative est accordée au vœu 1.
- 📩 Adresse de transmission : [ce.divel35@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel35@ac-rennes.fr) et copie : [ce.divel35-sco2@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel35-sco2@ac-rennes.fr)  
**Pour le 15 mai 2024 dernier délai**

### 📩 La commission départementale

- La commission d'admission est organisée par la DIVEL le **27 mai 2024 (14h00 à 17h00 – salle Geneviève Asse)**;
- Chaque proviseur de lycée professionnel d'accueil y participe.

### 📩 Information des familles

La DIVEL Informe les familles de la décision de la commission : notifications d'admission, d'inscription en liste supplémentaire ou de refus par courrier postal à partir du **31 mai 2024**.

## Calendrier des opérations

ETABLISSEMENT	ACTION	DATE
Collège	Information des familles	<b>Janvier - Février 2024</b>
Lycée professionnel*	Organisation des stages	<b>Du 19 février au 23 février 2024 Et du 11 mars au 15 mars 2024</b>
Famille / Collège	Constitution du dossier	<b>Du 18 mars au 12 avril 2024</b>
Collège	Transmission des dossiers au lycée professionnel demandé en 1 <sup>er</sup> vœu	<b>Pour le vendredi 12 avril 2024</b>
Lycée professionnel* - Collège - CIO	Commissions de pré-admission organisées dans chacun des 11 lycées professionnels*	<b>Du 15 avril au 19 avril 2024 ou les 6, 7, 13, 14 mai 2024</b>
Lycée professionnel*	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Constitution des listes des pré-admis dans le tableau Excel « Admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers »</li><li>➤ Transmission de ce tableau à la Direction académique : <a href="mailto:ce.divel35@ac-rennes.fr">ce.divel35@ac-rennes.fr</a></li></ul> Et en copie : <a href="mailto:ce.divel35-sco2@ac-rennes.fr">ce.divel35-sco2@ac-rennes.fr</a>	<b>A l'issue de la commission de pré-admission pour le 15 mai 2024 au plus tard</b> (les dossiers des élèves refusés devront parvenir en DIVEL <u>pour le 22 mai au plus tard</u> – prévoir un délai suffisant si envoi par voie postale).
DSDEN 35	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Commission départementale d'admission</li><li>➤ Transmission des résultats (familles, collèges, LP)</li></ul>	<b>Lundi 27 mai 2024 14h-17h</b> <b>A partir du 31 mai 2024</b>

### **Pour rappel**

\*Lycées professionnels disposant de 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers :

Secteur Rennes : Louis Guilloux / Coëtlogon / Charles Tillon / Pierre Mendès France / Jean Jaurès  
Secteur Saint-Malo : Bel Air (Tinténiac) / Maupertuis (Saint-Malo) / Alphonse Pellé (Dol de Bretagne)  
Secteur Fougères - Vitré : La Champagne (Vitré) / Jean Guéhenno (Fougères)  
Secteur Bain-Redon : Beaumont (Redon)